
MAIRIE DE JUMEAUVILLE

78580 JUMEAUVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 JUILLET 2013

N° 41

Date de la convocation :
27/06/2013

Nombre de Conseillers :
13

Présents :
12

Votants :
13

Le **4 juillet deux mil treize** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaiet présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, CABANILLAS, BENOIT.

Messieurs : MURET, LECOQ, COCHIN, SECQ, CHABRILLAT, MASSY, MAZUBERT

Etait absente excusée : Madame QUINET qui a donné pouvoir à Madame CABANILLAS

Monsieur MASSY a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2013.
20 heures 40, arrivée de madame ANGOULVENT

1) Organisation rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe que le nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire est important et qu'une ouverture de classe risque d'être envisagée. Pour ce faire, deux solutions sont envisageables : soit la location d'un bungalow pour deux ans (budgétée sur 3 ans) avec une mise à disposition en quatre ou cinq semaines, soit la transformation du garage (à titre pérenne) pour un coût beaucoup plus élevé (budgétée sur 1 an), mais mise à disposition en huit mois. Le garage transformé servirait pour la garderie et la salle de motricité serait transformée en salle de classe.

20 heures 50 arrivée de monsieur MAZUBERT .

Le Conseil Municipal,

Après en avoir longuement délibéré, par onze voix contre deux préfère le bungalow, mais demandera pour l'année suivante la participation d'un fonds de concours auprès de la CAMY pour transformer le garage en vue d'accueillir des enfants.

2) Employé communal

A ce jour aucune candidature pour les deux postes en contrat aidé ne s'est présentée. Afin de parer à la rentrée scolaire, il est nécessaire de recruter un agent par le biais d'un contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un emploi d'agent technique pour un accroissement temporaire d'activité dont les fonctions sont les suivantes : assistance auprès des agents titulaires lors de la cantine et garderie municipale sur la base de 26 heures/ semaine et au SMIC.

Fixe le niveau de recrutement au niveau V.

Charge le Maire du recrutement d'un agent technique par le biais d'un CDD d'une durée de six mois et pouvant être renouvelé.

3) Tarif garderie municipale et cantine scolaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré avec 12 voix pour et 1 abstention

Fixe les tarifs de la garderie municipale comme suit : Inscription occasionnelle : 5€, abonnement matin ou soir : 70 €, abonnement matin et soir : 100 €.

Après en avoir délibéré avec 12 voix pour et 1 contre

Fixe les tarifs de la cantine scolaire à 4,50 € le repas.

Décide que les tarifs sont applicables à partir du 1^o septembre 2013.

Questions diverses

Madame Alice TURPIN a testé en faveur de la Commune. Le Conseil prend conscience de l'honneur que fait madame TURPIN à la Commune et la remercie vivement pour ce geste qui montre son attachement indéfectible à son village. Après que les notaires désignés par le testament aient liquidé l'actif et le passif et dressé l'inventaire, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour savoir si la Commune accepte l'héritage ou non.

Sécurité routière :

Deux ralentisseurs seront installés rue d'Hargeville dans les prochains mois. Des demandes de devis ont été effectuées.

RD 158 : des places de stationnement côté impair entre la rue d'Hargeville et la rue Pichelou seront délimitées au sol. Une zone 30 entre l'impasse des cours et la rue des rosiers est à envisager de même qu'un plateau au droit de l'école ainsi qu'un radar pédagogique.

Lavoir

Un fonds de concours de 25 000 € a été accordé par la CAMY pour la rénovation du lavoir.

Tennis

La réfection du court commencera le lundi 8 juillet.

Taxi

La Mairie accorde une autorisation pour créer une place de stationnement de taxi. Cette autorisation n'implique d'aucune manière un engagement de la Mairie au plan financier, administratif, juridique...

Cimetière

Le Conseil rappelle que la demande de reprise de la chapelle Broquet doit être faite.

Ecole

La kermesse et le spectacle ont été très biens et se sont bien déroulés.

Transports scolaires

Le SIVOM de Maule reconduit les tarifs de 50 €/famille/an et décide des horaires de ramassages suivants : Place de la Mairie 7 h 52 Grande Rue 7 h 55

Pour aller à Mantes la Jolie ce ne serait plus la société Combust qui en serait chargée.

14 Juillet

Les festivités du 13 juillet sont prises en charge conjointement par la Mairie et Fêtes et Animations. Rendez-vous samedi dès 9 heures pour installer. Le buffet préparé par un traiteur sera renégocié.

Atelier municipal

Une petite armoire à pharmacie sera installée.

Chiens errants

Monsieur LECOQ ayant signalé que deux chiens errants ont été vus en train de chasser le chevreuil sur le territoire de Jumeauville et semblaient agressifs, monsieur le Maire prendra contact avec son homologue de Goussonville où sont domiciliés leurs maîtres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50
Le Maire,